Affiché le : 8-12-2023

Creusot Montceau
Communauté urbaine

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 NOVEMBRE 2023

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	**Désignation du secrétaire de séance - Vote** Monsieur Philippe PRIET est désigné secrétaire de séance. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Désignation à l'unanimité.	**David MARTI**

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	**Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 5 octobre 2023** Le conseil décide : - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 5 octobre 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	**David MARTI**

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	**Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales** *Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales*	**David MARTI**

	Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Prise d'acte.	

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3	**Mise en œuvre de la prime pouvoir d'achat pour les agents communautaires** Le conseil décide : - De mettre en place la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour les agents communautaires éligibles - D'appliquer les plafonds de prime du barème de rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 ; - De procéder au versement en une seule fois sur la paie de décembre 2023 ; - D'autoriser le président ou son représentant à signer tous les actes relatifs à l'instauration et à au versement de la prime pouvoir d'achat. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	**David MARTI**

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-4	**Société publique locale d'aménagement de l'agglomération dijonnaise - Présentation du rapport annuel** Le conseil décide : - De prendre acte du rapport de la SPLAAD portant sur l'exercice allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Prise d'acte.	**David MARTI**

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-5	**Avenant à la convention Ingenierie et Supports techniques des services numériques** Le conseil décide : - D'approuver le projet d'avenant à la convention INGENIERIE et SUPPORTS TECHNIQUES DES SERVICES NUMERIQUES ; - D'autoriser le président à signer la convention, dont le projet est joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	**Philippe PIGEAU**

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	**Budget Principal - Vote d'une décision modificative** Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	**Daniel MEUNIER**

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2	**Mise à jour des AP/CP** Le conseil décide : - De voter l'ajustement des montants de crédits de paiement pour l'autorisation de programme aide à la pierre ; Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	**Daniel MEUNIER**

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3	**Budget annexe ZAEC - Vote d'une décision modificative** Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget annexe Zones d'activités économiques et commerciales, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	**Daniel MEUNIER**

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4	**Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 - Budgets Principal, ZA Coriolis et Zones d'aménagement économiques et commerciales** Le conseil décide : - D'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour le budget principal et les budgets annexes ZA Coriolis et ZAEC. - D'autoriser Monsieur le Président de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	**Daniel MEUNIER**

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-5	**Adoption du Règlement Budgétaire et Financier** Le conseil décide : - D'adopter le Règlement Budgétaire et Financier joint au présent rapport. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	**Daniel MEUNIER**

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-6	**Budget Principal - Durées d'amortissement des immobilisations** Le conseil décide : - De fixer les catégories d'immobilisation amortissable et les durées d'amortissements conformément à l'annexe jointe au présent rapport, à compter du 1er janvier 2024, et de les appliquer aux biens acquis dès leur mise en service ; - D'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire au *prorata temporis* pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2024 ; - D'amortir en annuité unique, les biens acquis à un montant inférieur ou égal à 1 000 euros HT. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 15 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	**Daniel MEUNIER**

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-7	**Rapport d'orientation budgétaire** Le conseil décide : - De prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport présenté dans la délibération. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Prise d'acte.	**Daniel MEUNIER**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS

IV-1	**Technopole hub&go - Approbation des avenants à passer au marché de maîtrise d'oeuvre**
	
	Le conseil décide :
	
	- d'approuver les modifications au marché de maîtrise d'œuvre conclu par la SPLAAD, pour le compte de la Communauté Urbaine, avec le groupement de maîtrise d'œuvre constitué de la SARL NOVEMBRE, agissant en qualité de mandataire solidaire, domiciliée 21 rue du Faubourg Saint Antoine – 75011 PARIS, de CET INGENIERIE LYON, domiciliée 3 place Pierre Renaudel – 69003 LYON, de la Société PACK INGENIERIE, domiciliée 30 quai Perrache – CS 10150 – 69286 LYON CEDEX 02, de la Société ERGO Conseil et Aménagement, domiciliée 40 chemin du gigot – 38340 VOREPPE et de la SAS ALTIA domiciliée 5 rue de Cléry – 75002 PARIS, dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments destinés à accueillir un technopole sur la commune du Creusot ;
	
	- d'autoriser la SPLAAD, maitre d'ouvrage délégué agissant au nom et pour le compte de la CUCM, à signer :
	  ○ L'avenant n° 2 relatif à l'ajustement des honoraires des missions de la DET (direction de l'exécution des travaux) et OPC (Ordonnancement, Pilotage, et Coordination) suite prolongation du chantier, pour un montant total de 132 013 € HT ;
	  ○ L'avenant n°3 relatif à la régularisation de la mission Esquisse / APS – concours, pour un montant de 80 000 € HT ;
	  ○ L'avenant n°4 relatif à la prise en compte du traitement des travaux modificatifs et des aléas et découvertes rencontrés sur le chantier qui ont nécessité des travaux non prévus initialement, mais nécessaires à la bonne finalisation du chantier, pour montant total de 49 939,01 € HT ;
	Soit un montant total de 261 952,01 € HT ;
	
	- d'imputer la dépense sur le budget correspondant.
	
	Adopté : OUI
	
	Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs)
	
	Observations : Adoption à la majorité.
		Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2	**Technopole hub&go - Approbation des avenants à passer aux marchés de travaux** Le conseil décide : - d'approuver les modifications aux marchés de travaux conclus dans le cadre de l'opération de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments destinés à accueillir un technopole sur la commune du Creusot par la SPLAAD, pour le compte de la Communauté Urbaine : ○ Modification n° 3 au marché n°20CTX002, lot 2 : Installation de chantier – Démolitions – Gros Œuvre, conclu avec le groupement composé de l'entreprise P.B.T.P. (mandataire), domiciliée Avenue des Ferrançins - 71210 TORCY et de la société SOBRAPI ISOLATION, domiciliée ZAC de la Cambuse – 736 rue de Revermont – 01440 VIRIAT, pour un montant 43 639,75 € HT ; ○ Modification n° 2 au marché n°20CTX003, lot 3 : Charpente métallique, conclu avec SCOP CABROL, domiciliée, ZI Bonnecombe – 6 Rue de la Ferronnerie – 81200 MAZAMET, pour un montant de 33 651,99 € HT ; ○ Modification n°2 au marché n°20CTX006, lot 6 : Menuiseries Extérieures – Occultations – Serrurerie, conclu avec ALKIMIA Sarl, domiciliée 8 Rue Nourissat – BP 47044 – 21070 DIJON CEDEX, pour un montant de 20 795,00 € HT ; ○ Modification n°2 au marché n°20CTX007, lot 7 : Cloisons – Doublages – Plafonnages, conclu avec BONGLET SAS, domiciliée 1840 Route de Besancon, 39000 LONS LE SAUNIER, pour un montant de 100 510,08 € HT ; ○ Modification n°2 au marché n°20CTX008, lot 8 : Menuiseries intérieures – Mobilier – Gradins, conclu avec PM INDUSTRIE SAS, domiciliée 17 Rue de la Brot – 21000 DIJON, pour un montant de 8 392,76 € HT ; ○ Modification n°2 au marché n°20CTX009, lot 9 : Plomberie – Chauffage – Ventilation – Désenfumage, conclu avec le groupement composé des entreprises KLEIN SAS (Mandataire), domiciliée 26 Rue du Professeur Louis Neel – 21600 LONGVIC, BET BATHY, domiciliée 60 Avenue du 14 Juillet – 21300 CHENOVE, ADPR Sarl, domiciliée 3 Rue du Point du Jour – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, pour un montant de 10 313,43 € HT ; ○ Modification n°2 au marché n°20CTX010, lot 10 : Électricité, conclu avec DROZ & Cie SA, domiciliée 8 Rue Etienne Dolet – 21000 DIJON, pour un montant de 55 466,66 € HT ; ○ Modification n°2 marché n°20CTX011, lot 11 : Revêtements de sols – Peintures, conclu avec BONGLET SAS, domiciliée 1840 Route de Besancon – 39000 LONS LE SAUNIER, pour un montant de 9 747,26 € HT ; ○ Modification n°2 au marché n°20CTX013, lot 13 : VRD-Espaces verts, conclu avec le groupement composé des entreprises SNTPAM (Mandataire), domiciliée « La Prairie » – 71710 SAINT SYMPHORIEN DE MARMAGNE et SCOP SA PARCS & SPORTS, domiciliée 7 Rue Jean Mermoz – BP 70 – 69684 CHASSIEU CEDEX, pour un montant de 40 570,50 € HT ; Soit un montant global de 323 087,43 € HT ; - d'autoriser la SPLAAD, maitre d'ouvrage délégué agissant au nom et pour le compte de la CUCM, à signer les modifications à ces marchés de travaux ; - d'imputer la dépense sur le budget correspondant.	**Daniel MEUNIER**

	Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3	**Technopôle hub&go - Approbation de l'avenant à la convention de maitrise d'ouvrage déléguée** Le conseil décide : - d'approuver le contenu de l'avenant n°2 à la convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage conclu avec la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD), 40 Avenue du Drapeau, 21000 Dijon, cet avenant portant la rémunération totale de la SPLAAD à 245 522,50 euros Hors Taxes ; - d'autoriser la Président de la Communauté Urbaine à signer le dit avenant ; - d'imputer la dépense sur le budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	**Daniel MEUNIER**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-4	**Convention d'objectifs CUCM et Nuclear Valley** Le conseil décide : - d'approuver la convention entre le pôle Nuclear Valley et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ; - d'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 22 000 € attribuée au pôle Nuclear Valley pour l'année 2023 ; - d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'objectifs ; - d'imputer la dépense sur le budget correspondant. Adopté : OUI	**David MARTI**

	Nombre de votants : 68 (dont 13 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur Jérémy PINTO intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-5	**Le Creusot Initiatives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs** Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau-les-Mines et l'association Le Creusot Initiatives ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec Creusot Initiatives, eu égard au montant de la subvention ; - D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 26 000 € ; - D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au budget primitif 2023, nature 6574. Adopté : OUI Nombre de votants : 63 (dont 12 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur Bernard DURAND, Monsieur Sébastien GANE, Jocelyne BLONDEAU et Madame Barbara SARANDAO intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	**Daniel MEUNIER**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-6	**CIRY-LE-NOBLE - Acquisition de la parcelle cadastrée section AO n°542 à SNCF Réseau - Ancien bâtiment Agri Sud Est.** Le conseil décide : - d'acquérir de la société SNCF Réseau, la parcelle de terrain cadastrée section AO n°542, pour une superficie de 2 153 m²; - de fixer le prix de cette acquisition à 64 600 €, augmenté du remboursement des frais de division parcellaire à hauteur de 1437,36 € ;	**Frédérique LEMOINE**

	- de constituer une servitude de clôture de type défensif pour protéger le domaine public ferroviaire restant ; - d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, rédigé par Maître Anne-Julie LE DORE, notaire à la SARL NOTAIRES FOCH, 69006 LYON, choisie par la société SNCF Réseau, étant précisé que les frais d'acte seront à la charge de la Communauté Urbaine ; - de prélever la dépense sur le budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-7	**LE CREUSOT - Boulevard de l'industrie et avenue de la paix - Acquisition des parcelles cadastrées section BH n°392 et n°393 pour implantation d'activités économiques** Le conseil décide : - d'abroger la délibération n°23SGADL0088 en date du 28 juin 2023 ; - d'acquérir de la Société AREVA, identifiée au SIREN sous le n° 712 054 923, dont le siège social est Tour AREVA, 1 place Jean Millier à COURBEVOIE (92 400), les parcelles de terrains cadastrées comme suit : BH n° 392 pour environ 45 385 m² BH n° 393 pour environ 39 469 m² Soit une superficie globale approximative de 84 854 m². - de faire établir un document de modification du parcellaire cadastral par un Géomètre-Expert pour déterminer l'emprise exacte à acquérir ; - de fixer le prix de cette cession à SIX EUROS H.T. (6 €) le mètre carré soit un montant approximatif de CINQ CENT NEUF MILLE CENT VINGT QUATRE EUROS (509 124.00 €), frais de TVA en sus ; - d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élue ayant reçu délégation de signature, à signer le compromis de vente formalisant l'accord des parties ; l'acte authentique à intervenir, ainsi que toutes pièces afférentes à l'acte, étant précisé que les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ; - de prélever, le cas échéant, la dépense sur la ligne correspondante du budget annexe des zones d'activités.	**Frédérique LEMOINE**

	Adopté : OUI Nombre de votants : 58 (dont 8 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur David MARTI, Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Monsieur Daniel MEUNIER, Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Monsieur Philippe PRIET, Monsieur Lionel DUPARAY, Madame Gilda SARANDAO, Madame Marie-Claude JARROT et Madame Laëtitia MARTINEZ intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-1	**Signature avec la SPL Sud Bourgogne THD d'une convention de remboursement** Le conseil décide : - d'approuver la passation avec le Grand Chalon et la SPL Sud Bourgogne THD d'une convention permettant à cette dernière le versement à la Communauté Urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines de la somme de 22 661,24 € ; - d'autoriser M. le Président, ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer la convention de remboursement avec la SPL Sud Bourgogne THD afin de permettre à cette dernière le versement à la Communauté urbaine de la somme de 22 661,24 €. Ces crédits seront inscrits sur la ligne 70878 020 du budget 2023. Adopté : OUI Nombre de votants : 66 (dont 13 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur David MARTI et Madame Montserrat REYES intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	**Daniel MEUNIER**

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-2	**Cession de l'exposition "La Commune, Le Creusot, 1871"** Le conseil décide : - D'autoriser la cession à titre gratuit de l'exposition « La Commune, Le Creusot, 1871 » à l'association « 26 mars 1871, Le Creusot » ;	**Cyril GOMET**

	- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1	**Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés** Le conseil décide : - de rendre un avis favorable à l'adoption par la Président de la Communauté Urbaine d'un nouveau règlement de collecte des déchets ménagers, sur la base du projet ci-joint. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	**Jean-François JAUNET**

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2	**Évacuation et traitement des déchets issus des déchetteries de la CUCM - lot 02 Evacuation et traitement des déchets non recyclables ou encombrants - Autorisation de signature d'une modification n°1 à l'accord-cadre 2202102PRP** Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation de signer la modification n°1 à l'accord-cadre 2202102PRP – Lot 2 conclu avec la société JURA RECYCLAGE ; - D'appliquer le nouveau bordereau des prix à partir du mois correspondant à la notification de cette modification. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	**Jean-François JAUNET**

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-3	**Usine de Torcy - Convention de gestion des communs SMET71** Le conseil décide : - d'émettre un avis favorable sur la convention ci-jointe ; - d'autoriser le Président ou l'élu délégué à signer la présente convention et les documents qui en découleraient. Adopté : OUI Nombre de votants : 60 (dont 10 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur Jean-François JAUNET, Monsieur David MARTI, Madame Evelyne COUILLEROT, Monsieur Philippe PIGEAU, Monsieur Christophe DUMONT, Monsieur Armando DE ABREU et Madame Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	**Daniel MEUNIER**

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-1	**Transport urbain : règlement du réseau de transports urbains monRéZO avec effet au 1er janvier 2024** Le conseil décide : - de valider le règlement du réseau de transports urbains monRéZO ; - de fixer la date d'effet à partir du 1er janvier 2024. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	**Daniel MEUNIER**

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-2	**Attribution fonds de concours entretien chemins ruraux** Le conseil décide : - D'approuver le versement des fonds de concours tel que présenté dans le rapport ci-dessus ;	**Yohann CASSIER**

	- D'imputer les sommes sur le budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 14 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	

La séance est levée à 20h45.

Le président,
David MARTI